

# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné:

QUE le conseil municipal sera saisi, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure, à sa séance du 7 mars 2022, qui se tiendra à compter de 19:30 heures, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, 540, boul. Renault, Beauceville, soit:

Emplacement de l'immeuble :

La propriété est située au 105-107, 57e Avenue, lots 5 553 396, à l'intérieur de la zone 307-I.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser une situation dérogatoire au règlement de lotissement 2016-342 qui concerne la dimension minimale d'un terrain à être créé d'une superficie de 1 018 m<sup>2</sup>, plus petit de 382 m<sup>2</sup> par rapport à la surface minimum requise qui est de 1 400 m<sup>2</sup>.


La dérogation vise aussi à rendre conforme au règlement de lotissement 2016-342, une façade de 27.91 m plus petite de 2.09 m que la façade minimum de 30 m requise.

Enfin, la dérogation vise aussi à rendre conforme au règlement de zonage 2016-341, une marge avant secondaire de 4.27 m, plus petite de 3.23 m par rapport à la marge avant secondaire de 7.5 m requise au règlement.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Tout intéressé est admis à faire valoir ses objections par écrit avant le 15h00 le 7 mars 2022 et les faire parvenir à Mme Mélissa Rodrigue, 540, boul. Renault, Beauceville, G5X 1N1, par télécopieur (418) 774-9141 ou par courriel [greffe@ville.beauceville.qc.ca](mailto:greffe@ville.beauceville.qc.ca).

Donné à Beauceville, ce 21 février 2022



Mélissa Rodrigue  
Greffière-adjointe